



Fécamp
Caux Littoral Agglo

Réduire ses déchets verts

Quelles alternatives pour nos jardins ?



Les déchets verts représentent un peu plus de la moitié du volume apporté dans les déchetteries du territoire (soit environ 13 000 tonnes).

La plupart peuvent être valorisés au jardin !

Ils sont pleins de ressources !



Le mulching

C'est tondre sur herbe peu haute, sans bac et sans ramasser. Vous pouvez donc enlever le bac de la tondeuse. La tonte se disperse sur la pelouse, sèche et se décompose petit à petit en nourrissant le sol.

Le saviez-vous ?

La tonte raisonnée offre un refuge aux pollinisateurs, réduit votre empreinte écologique et votre temps de travail !

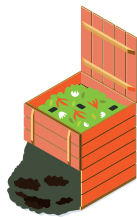


Le compost

Composter, c'est recycler les déchets verts du jardin et de la cuisine pour les transformer en engrais naturel, utile pour votre potager, vos plantes ou vos jardinières ! En quelques mois, ils se transforment en compost grâce à l'eau, l'oxygène et les micro-organismes.

Le saviez-vous ?

Des composteurs sont distribués gratuitement par l'Agglo !



Le broyage

Transformez vos déchets de haies en ressources naturelles ! Broyés, ils deviennent du paillage ou du compost, idéal pour vos sols et vos économies d'eau.

Le saviez-vous ?

L'Agglo vous aide à l'acquisition d'un broyeur à hauteur de 200 € !

Le paillage

Laissez sécher votre pelouse au soleil et au vent, étalez-la sur 3 cm au pied des arbustes et haies.

Résultats : un sol enrichi à l'azote, protégé des écarts de température et moins de mauvaises herbes !



Pratiques interdites et répréhensibles

Merci de ne pas déposer les déchets verts au pied des points d'apport volontaire, à l'entrée des déchetteries fermées ou dans les bacs de collecte de tri.

Le brûlage des déchets verts est formellement interdit sur tout le territoire.



Amende de 450 € encourue en cas de brûlage - *article 131-13 du Code pénal.*

